

(Traduit de la traduction anglaise)

II

Le Ministre des Relations extérieures de Venezuela à l'Ambassadeur
du Canada au Venezuela

République du Venezuela
Ministère des Relations Extérieures
Direction de la politique économique

N° 4587-D-

CARACAS, le 29 septembre 1956.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de votre Note n° 8, en date du 13 septembre 1956, concernant le *modus vivendi* qui règle les relations commerciales entre le Canada et le Venezuela.

Je note le sentiment de l'honorable Gouvernement canadien en ce qui concerne le *modus vivendi* susmentionné, ainsi que votre proposition de renouveler celui-ci une fois de plus pour une période d'un an à compter du 11 octobre 1956.

A cet égard, je suis heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le *modus vivendi* en vigueur; je suis autorisé, en conséquence, à consentir au renouvellement proposé.

Ainsi que le suggère Votre Excellence, votre Note et la présente réponse seront considérées comme constituant l'accord du Gouvernement canadien et du Gouvernement vénézuélien pour renouveler pour un an les dispositions du *modus vivendi* commercial signé à Caracas le 11 octobre 1950.*

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence les assurances de ma très haute et distinguée considération.

J. L. ARISMENDI

A Son Excellence
Monsieur Richard Plant Bower
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire du Canada
CARACAS

32 756 07

32 756 07

51634239

51634239

Queen's Printer and
Controller of Stationery

Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

© Queen's Printer